

- ▶ Calendrier des vacances scolaires 2019/2020 (<https://www.leconomiste.com/flash-infos/calendrier-des-vacances-scolaires-2019-2020>)
  - ▶ LOIS A POLEMIQUES (<https://www.leconomiste.com/documents-lois-a-polemiques>)
- 

# ECONOMIE

## ICE: L'étai se resserre autour des fausses factures

Par Hassan EL ARIF (/content/hassan-el-arif) (/node/) | Edition N°:5688 Le 31/01/2020 | Partager

Fini les identifiants bidon à la déclaration d'impôt

Le système procède à des recoupements en temps réel

En cas d'inexactitude, le relevé de déduction est rejeté



*Ecran d'accueil du site [www.ice.gov.ma](http://www.ice.gov.ma) (<http://www.ice.gov.ma>)*

Nouveau tour de vis au dispositif de l'identifiant commun de l'entreprise (ICE). Le contrôle de conformité de l'exactitude de l'identifiant s'effectue désormais en temps réel. Les professionnels de la comptabilité ont constaté non sans surprise que la plateforme électronique de l'administration fiscale, «Simpl», procède instantanément à la vérification de l'exactitude de l'ICE renseigné sur le relevé de déduction de TVA.

Le système vérifie, en effet, en temps réel si le numéro fourni correspond réellement à l'identifiant fiscal et donc à une entreprise. A défaut, un message s'affiche demandant de le corriger. Si la personne ne saisit pas un identifiant exact, la plateforme rejette automatiquement le relevé de déduction. Le contribuable devra alors demander à son fournisseur son ICE exact. Les relevés de déduction sont également rejetés en cas d'inexactitude de l'identifiant fiscal.

Les contribuables qui souhaitent déduire leur TVA ont donc tout intérêt à vérifier l'exactitude de l'ICE et de l'identifiant fiscal de leurs fournisseurs pour ne pas devoir faire plusieurs allées et venues chez leur conseil. Dans le cas contraire, la déduction de la TVA sera reportée au mois suivant. D'ailleurs, la prescription pour cette opération est fixée à un an.

«En cas de doute, les usagers peuvent vérifier l'ICE qui leur est fourni, soit en consultant l'onglet Recherche entreprise au niveau de la plateforme électronique de la DGI, soit en vérifiant par le moyen du numéro du registre de commerce via le site [www.ice.gov.ma](http://www.ice.gov.ma) (<http://www.ice.gov.ma>)», suggère Mbarek Naoumi, expert-comptable. Dans les deux cas, si les références précisées sur la facture, il faut la faire rectifier par son fournisseur.

Auparavant, le contrôle de l'exactitude de l'identifiant se faisait a posteriori. Les déclarations fiscales pouvaient donc être saisies en ligne sans que l'ICE ne soit bloquant. Certains contribuables en profitaient pour en créer un bidon ou laisser les cases correspondantes vides. En cas d'incorrection, les utilisateurs sont relancés par la DGI pour rectifier le numéro fourni.

La vérification de l'ICE en temps réel a pris de vitesse les conseils qui sont en train de remplir leurs premières déclarations fiscales. Confirmant le changement, plusieurs d'entre eux s'attendaient à ce que l'administration fiscale les avise par avance pour pouvoir prendre leurs dispositions. Ce qui ne remet pas en cause le rôle des services des impôts de s'acquitter de leur mission de contrôle de conformité de tous les éléments qui leur sont communiqués par les contribuables.

«Le désagrément pour certains confrères, surtout ceux dont les clients ont beaucoup de factures, c'est qu'en cas de volume, ils devront les relancer pour qu'ils demandent à leurs fournisseurs des références exactes. Ce qui risque de prendre du temps», confie Adil Charradi, expert-comptable, partner chez Auditia Morison KSi.

«Pour contrer la fraude, le système devrait recouper l'ICE avec l'identifiant fiscal et le nom de la société puisque les trois éléments doivent obligatoirement être remplis dans le tableau de déduction comme le prévoit l'article 145. Cette problématique ne sera plus d'actualité avec le passage à la facture électronique», signale Mohamed Lahyani, expert-comptable.

L'option du contrôle instantané était certainement disponible chez l'administration fiscale depuis quelque temps déjà, mais elle a certainement décidé de l'imposer de manière progressive, le temps que les contribuables s'y habituent. Il a pour objectif notamment de procéder à des recoupements entre les chiffres d'affaires des contribuables.

---

### Qui est concerné

L'ICE doit être mentionné sur la déclaration d'impôt pour déduire la TVA ou des charges de l'IS ou de l'IR. Il a été instauré progressivement depuis 2011 avant de devenir obligatoire en 2018. Le référentiel a posé beaucoup de problèmes aux opérateurs économiques, dont certains en font une condition pour leurs transactions. D'autres se demandent qui doit mentionner l'identifiant, si bien que l'administration fiscale a diffusé une note d'explication.

«La mention de l'ICE du client sur la facture demeure fiscalement une formalité accomplie par le vendeur lorsque le client en exprime volontairement le besoin», précise la DGI. L'identifiant concerne «les clients exerçant une activité professionnelle, soumis au régime de la comptabilité et dont la facture doit constituer une pièce justificative régulière de leurs achats».

Par conséquent, les vendeurs ne sont pas tenus de réclamer l'ICE de leurs clients pour réaliser une transaction commerciale ou une prestation de services. Sauf que ces derniers perdront l'avantage de la déduction de la TVA ou des charges de l'IS ou de l'IR selon le cas. Le code général des impôts précise que seuls les forfaitaires et les auto-entrepreneurs sont exonérés de ce dispositif.

Cependant, il existe encore des sociétés qui font fi de la loi, dont certaines banques qui ne mentionnent pas l'ICE sur les avis de débit, par exemple. La plupart des anciens établissements de crédit ne le précisent pas non plus, dont certains prétendent ne pas délivrer de facture ni de document en tenant lieu puisque le crédit est régi par un contrat. Pourtant, le code général prévoit une amende de 100 DH par facture.

*Hassan EL ARIF*

---

## Commentaires

[Se connecter](#)

**Publier un nouveau commentaire**

Entrez votre texte ici !

Commentez comme Visiteur, ou connectez-vous :

Nom

Affiché à côté de vos commentaires.

Adresse e-mail

Non affiché publiquement.

Site web (facultatif)

Si vous avez un site web, ajoutez votre lien ici.

S'abonner à

Aucun



**Soumettre le commentaire**

## RETROUVEZ DANS LA MÊME RUBRIQUE



(/article/1056636-ale-maroc-turquie-les-textiliens-noyes-jusqu-au-cou)

**ALE Maroc/Turquie: Les textiliens noyés jusqu'au cou**  
(/article/1056636-ale-maroc-turquie-les-textiliens-noyes-jusqu-au-cou)



(/article/1056635-amo-900-000-personnes-hors-perimetre)

## AMO: 900.000 personnes hors périmètre

(/article/1056635-amo-900-000-personnes-hors-perimetre)



(/article/1056631-tpme-l-engagement-des-banques)

## TPME: L'engagement des banques (/article/1056631-tpme-l-engagement-des-banques)



## ⚡ FLASH INFOS

- 10:11 Surf: Le Souss Massa protège ses spots (/flash-infos/surf-le-souss-massa-protège-ses-spots)
- 10:08 La CCIS de Rabat-Salé-Kénitra s'allie à la KNCCI (/flash-infos/la-ccis-de-rabat-sale-kenitra-s-allie-la-kncci)
- 10:00 Aviation d'affaires: Marrakech Menara se dote d'un nouveau terminal (/flash-infos/aviation-d-affaires-marrakech-menara-se-dote-d-un-nouveau-terminal)
- 09:58 Rabat: Sogea Maroc décroche la 1re phase du projet d'Imkan (/flash-infos/rabat-sogea-maroc-decroche-la-1re-phase-du-projet-d-imkan)
- 09:54 Marrakech: Deux Français arrêtés à l'aéroport pour trafic de drogue (/flash-infos/marrakech-deux-francais-arretes-l-aeroport-pour-traffic-de-drogue)
- 09:26 Maroc Telecom réagit aux sanctions de l'ANRT (/flash-infos/maroc-telecom-reagit-aux-sanctions-de-l-anrt)
- 06:11 Dégroupage: Maroc Telecom lourdement sanctionné (/flash-infos/degrouper-maroc-telecom-lourdement-sanctionne)
- 21:12 Maroc/Espagne: Un rapport critique les ventes d'électricité des centrales à charbon (/flash-infos/maroc-espagne-un-rapport-critique-les-ventes-d-electricite-des-centrales-charbon)

### + DE FLASH INFO (/flash-infos)

1 sur 5 > (/article/1056634-ice-l-etat-se-resserre-autour-des-fausses-factures?page=1)



## 🔗 VOS RÉACTIONS

**Dégroupage: Maroc Telecom lourdement sanctionné | L'Economiste**  
 (<https://www.leconomiste.com/flash-infos/degrouper-maroc-telecom-lourdement-sanctionne%20>)

 Sofia

Enfin une mesure contre iam qui fait le monopole avec un sav plus que mediocre, etait temps!



The last comments for


**Inauguration du marché de gros au poisson de Tétouan | L'Economiste**  
(<https://www.leconomiste.com/flash-infos/inauguration-du-marche-de-gros-au-poisson-de-tetouan>)

 Said

Espérant que les prix du poisson vont baisser à Tétouan.

The last comments for


**ALE Maroc/Turquie: Les textiliens noyés jusqu'au cou | L'Economiste**  
(<https://www.leconomiste.com/article/1056636-ale-maroc-turquie-les-textiliens-noyes-jusqu-au-cou>)

 Mansour Essaih

Les opérateurs marocains du textile étaient toujours petits et divisés et se li...

The last comments for

**Les Marocains rapatriés de Wuhan arrivent ce dimanche | Page 2 | L'Economiste**  
(<https://www.leconomiste.com/flash-infos/les-marocains-rapatries-de-wuhan-arrivent-ce-dimanche>)

 El ouajrachi

Bonne évacuation ,

The last comments for

**Discrimination envers des musulmans: Delta Airlines sanctionnée | L'Economiste**  
(<https://www.leconomiste.com/flash-infos/discrimination-envers-des-musulmans-delta-airlines-sanctionnee>)

 Tawri

Suite à ces discriminations opérées par Delta air lines contre des passagers m...

The last comments for

**DIAPO-Dernières retouches sur la trémie Gandhi | L'Economiste**  
(<https://www.leconomiste.com/flash-infos/diapo-titre-dernieres-retouches-sur-la-tremie-gandhi%20>)

 Serhani Bouchaib

A quand des fresques sur les murs de nos trémies casablancaises à l'image de celles...

The last comments for

**Asile: Le Portugal rembarre 8 Marocains | L'Economiste**  
(<https://www.leconomiste.com/flash-infos/asile-le-portugal-rembarre-8-marocains>)

 Pinto

Il fait que le Portugal soit plus ferme sinon il sera envahi suite au passage des trafiquants ill&e...

## + LUS

Séance sans relief (/article/1056396-seance-sans-relief)

Impôts: N'oubliez pas le relevé détaillé par client (/article/1056385-impots-n-oubliez-pas-le-releve-detaille-par-client)

Cnops/cliniques privées: Fin des hostilités (/article/1055467-cnops-cliniques-privées-fin-des-hostilites)

Le Masi poursuit sa baisse (/article/1056642-le-masi-poursuit-sa-baisse)

Ornithologie: Un concours pour sauver le canari (/article/1056648-ornithologie-un-concours-pour-sauver-le-canari)

TPME: Les banques sous pression! (/article/1052334-tpme-les-banques-sous-pression)

TPME: L'engagement des banques (/article/1056631-tpme-l-engagement-des-banques)

PLF/Avoirs liquides: La contribution libératoire élargie (/article/1053166-plf-avoirs-liquides-la-contribution-liberatoire-elargie)

## + RDV PROFESSIONNELS

Formation - La gestion du temps et l'efficacité individuelle - 06 février - Casablanca

(/agenda/formation-la-gestion-du-temps-et-l-efficacite-individuelle-06-fevrier-casablanca-1)

Formation - Diagnostic stratégique et plan de développement - 06-07 février - Casablanca

(/agenda/formation-diagnostic-strategique-et-plan-de-developpement-06-07-fevrier-casablanca)

Formation - La gestion des risques - 13-14 février - Casablanca (/agenda/formation-la-gestion-des-risques-13-14-fevrier-casablanca-1)

Formation - Piloter et réussir le changement - 20-21 février - Casablanca (/agenda/formation-piloter-et-reussir-le-changement-20-21-fevrier-casablanca-1)

Formation - L'art de déléguer - 05-06 mars - Casablanca (/agenda/formation-l-art-de-deleguer-05-06-mars-casablanca)

1 sur 3 > (/article/1056634-ice-l-etau-se-resserre-autour-des-fausses-factures?page=1)

► TOUS LES RDV PROS (/AGENDA-DETAILS-PRO)

## + RDV CULTURELS

Exposition - «XS» - Abba Ababou galerie - jusqu'au 12 février - Rabat (/agenda/exposition-xs-abba-ababou-galerie-jusqu-au-12-fevrier-rabat)

Exposition - «Hamidi, artiste affranchi» - L'Espace expression CDG - jusqu'au 29 février - Rabat  
 (/agenda/exposition-hamidi-artiste-affranchi-l-espace-expression-cdg-jusqu-au-29-fevrier-rabat)

Exposition - «Rétrospective sur l'oeuvre de l'artiste Mohamed Abouelouakar» - La Fondation ONA-Villa des Arts - jusqu'au 30 mars - Rabat (/agenda/exposition-retrospective-sur-l-oeuvre-de-l-artiste-mohamed-abouelouakar-la-fondation-ona)



► TOUS LES RDV CULTURELS (/AGENDA-DETAILS)

LES NEWS DE L'ECONOMISTE 3 FOIS PAR JOUR **ABONNEZ-VOUS ICI** (/newsletter-eco)



**SUIVEZ-NOUS:**  (<https://www.facebook.com/leconomistemaroc>)

 ([https://twitter.com/Leconomiste\\_?utm\\_](https://twitter.com/Leconomiste_?utm_))  (/rss-leconomiste)

 ([https://www.youtube.com/user/GroupeEcomedias?utm\\_](https://www.youtube.com/user/GroupeEcomedias?utm_))  (/newsletter-eco)

## L'INFO

Économie  
 (/categorie/economie)

Entreprises  
 (/categorie/entreprises)

DBS (/categorie/de-bonnes-sources)

Analyse (/categorie/analyse)

Enquête (/categorie/Enquête)

Régions (/categorie/regions)

International  
 (/categorie/international)

Société (/categorie/societe)

Culture (/categorie/culture)

Politique  
 (/categorie/politique)

Archives (/archive)

Eco TV (/video)

Data (/entrepot-de-documents)

Publi-rédactionnel (/publi-redactionnel)

## L'ECONOMISTE

Equipe rédactionnelle (/membres-economiste)

Qui sommes-nous (/videos-institutionnelles)

Publicité (<http://www.ecomedias.ma/ads/>)

Contact (/contact)  
Plan du site (/plan-du-site)

## CONTACT

+212 522 95 36 00  
abonnement@leconomiste.com  
mareaction@leconomiste.com  
redaction@leconomiste.com  
publicite@leconomiste.com  
communication@leconomiste.com

70, Bd Al Massira Khadra  
Casablanca, Maroc



(<http://www.assabah.ma/>)



(<http://www.atlanticradio.ma/>)



(<http://www.ecomedias.ma/>)



(<http://www.ecoprint.ma/>)



(<http://www.esjc.ma/>)